

## **COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2008**

**Le huit avril deux mille huit, le Conseil Municipal de Saint Etienne de Crossey s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-François GAUJOUR, Maire.**

**Etaient présents :**

Mmes : BURET, BURRIAT, CASSAGNE, COATTRENEC, MARRANT, MONTEREMAL, PEYLIN, RONDELET; SCOLARI ;

Messieurs BERENGER, BOIZARD, GAUJOUR, MIRALLES, PERRET, PERRIN, ROUDET, ROUGEMONT, SCHNEIDER, TROUILLOUD.

Monsieur le Maire ouvre la séance en informant le conseil de la tenue de diverses réunions pour mise en route de la nouvelle équipe. Monsieur le Maire, la secrétaire générale et le Maire, l'adjoint aux travaux et le responsable des services techniques se sont réunis cet après-midi. Une présentation du service technique aux élus aura lieu le 6 Mai.

Afin de poursuivre certains dossiers d'intercommunalité, monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité de planifier une réunion avec les élus des communes voisines, St Aupre et St Nicolas de Macherin.

Après ces brèves informations sur la mise en marche de la nouvelle équipe municipale, l'assemblée va principalement se prononcer sur les projets de délibérations inscrits à l'ordre du jour, ainsi que sur le projet de budget primitif 2008.

32/2008

**CIRCULATION DANS LE CENTRE BOURG :  
AMENAGEMENTS DE SECURITE DANS LES RUES DU MAGNIN ET DU TRAM  
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION GLOBALE d'EQUIPEMENT  
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°22/08 DU 18/02 /2008**

Dans le cadre de l'opération "Aménagement du centre Bourg", des études sont en cours pour l'amélioration de la fluidité des déplacements et la sécurité des usagers dans les rues du Magnin et du Tram. Ces travaux seront réalisés en 2 tranches. La dépense hors travaux d'assainissement et trottoirs a été estimée à :

1<sup>ère</sup> Tranche : rue du Magnin 131 592,80 € HT

2<sup>ème</sup> tranche : rue du Tram 340 458,90 € HT.

Le financement de cette opération peut être envisagé avec la participation de l'Etat, la commune étant éligible à la Dotation Globale d'Equipement (DGE) pour l'année 2008. Afin de bénéficier de cette subvention, il convient donc de solliciter les services de l'Etat pour l'inscription de cette opération en deux tranches à la programmation 2008.

Le financement serait réparti de la façon suivante :

**Tranche 1 RUE DU MAGNIN**

**AUTOFINANCEMENT :** 26 318,56 €

**SUBVENTIONS :**

DEPARTEMENT DE L'ISERE : 26 318,56 €

COMMUNAUTE D'AGGOMERATION PAYS VOIRONNAIS : 26 318,56 €

ETAT (DGE) : 52 637,12 €

**Tranche 2 RUE DU TRAM**

**AUTOFINANCEMENT :** 106 183,56 €

**SUBVENTIONS :**

DEPARTEMENT DE L'ISERE : 68 091,78 €

COMMUNAUTE D'AGGOMERATION PAYS VOIRONNAIS : 30 000,00 €

ETAT (DGE) : 136 183,56 €

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

Adopte l'opération et arrête les modalités de financement telles que précisées ci-dessus,

Charge monsieur le Maire de poursuivre toutes démarches utiles en vue de l'obtention de la Dotation Globale d'Equipement pour cette opération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

33/2008

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ANNEXE AU COMPLEXE SPORTIF  
POUR LE CAMPING, LE LOCAL DU CLUB DE FOOTBALL  
ET LE LOGEMENT DU GARDIEN DU GYMNASE  
Demande de subvention auprès du conseil général de l'Isère**

Monsieur le Maire fait état du projet de construction d'un nouveau bâtiment annexe au complexe sportif destiné au logement du gardien du futur gymnase, aux sanitaires du camping et à un local pour le club de football. Le pré programme réalisé par la SARL ATIS PHALENE estime l'opération à 573 629,87 € HT soit 686 761,38 € TTC.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter les services du Conseil Général afin d'obtenir une subvention pour cette opération dans le cadre des contrats territoriaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix, sollicite les services du Conseil général afin d'obtenir une subvention pour le financement de ce programme.

34/2008

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ANNEXE AU COMPLEXE SPORTIF  
POUR LE CAMPING, LE LOCAL DU CLUB DE FOOTBALL  
ET LE LOGEMENT DU GARDIEN DU GYMNASE  
APPROBATION DU PROGRAMME TECHNIQUE DETAILLE**

Monsieur le Maire fait état du projet de construction d'un nouveau bâtiment annexe au complexe sportif destiné au logement du gardien du futur gymnase, aux sanitaires du camping et à un local pour le club de football. Cet équipement doit être réalisé après démolition du bâtiment utilisé actuellement par le club de football.

Pour la réalisation de ce nouvel ouvrage, la SARL ATIS PHALENE a réalisé une étude et rédigé un Pré programme. Le budget prévisionnel de cette estimation a été estimé à 573 629,87 € HT soit 686 761,38 € TTC.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée ce document et demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur cette opération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 19 voix le Pré programme pour les travaux de construction de ce nouveau bâtiment et la démolition de l'ancien.

35/2008

**DESIGNATION DES DELEGUES POUR SIEGER AU COMITE DU SYNDICAT A VOCATION UNIQUE DE LA  
MORGE ET DE SES AFFLUENTS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au renouvellement des membres du Conseil municipal, il est nécessaire de désigner des délégués qui siégeront au comité chargé d'administrer le SIMA.

Comme prévu par les statuts les communes de 0 à 5 000 habitants doivent désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Après délibération, le conseil Municipal désigne :

**DELEGUES TITULAIRES**

- Monsieur BERENGER Hubert
- Monsieur BOIZARD Marc
- Monsieur ROUGEMONT Denis

**DELEGUES SUPPLEANTS**

- Madame RONDELET Isabelle
- Monsieur PERRET Christian
- Madame COATTRENEC Véronique

36/2008

**PARC DE CHARTREUSE : DESIGNATION DES DELEGUES**

Monsieur Le Maire signale qu'il est nécessaire de nommer des délégués au sein du syndicat mixte du Parc Naturel Régional de Chartreuse.

Après discussion et vote par, 19 voix, le Conseil Municipal délègue les personnes mentionnées ci-dessous, pour représenter la commune au sein du syndicat mixte du Parc Régional de Chartreuse.

Titulaire  
Monsieur PERRET Christian

Suppléant  
Monsieur NOBLET Jean François

37/2008-

**CONVENTION MISE EN SOUTERRAIN RESEAUX TELECOM A L'ETANG DAUPHIN**

Monsieur Jean-François GAUJOUR, Maire expose à l'assemblée le projet de convention relative à la mise en souterrain du réseau de communications électroniques en coordination avec la basse tension, à l'Etang Dauphin entre France Télécom et la Commune de St Etienne de Crossey.

Il est procédé à un rapide résumé des éléments de la convention  
Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par 19 voix,

- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.**
- **autorise Monsieur le Maire à passer la commande de ces travaux.**

38/2008

**CONVENTION MISE EN SOUTERRAIN RESEAUX TELECOM AU GARCIN**

Monsieur Jean-François GAUJOUR, Maire expose à l'assemblée le projet de convention relative à la mise en souterrain du réseau de communications électroniques en coordination avec la basse tension, chemin du Garcin entre France Télécom et la Commune de St Etienne de Crossey.

Il est procédé à un rapide résumé des éléments de la convention.  
Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par 19 voix,

- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.**
- **autorise Monsieur le Maire à passer la commande de ces travaux.**

39/2008

**INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions des Maires et des Adjointes et l'invite à délibérer.

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2123-20-1 à L.2123-24-1,

Considérant que la commune compte 2478 habitants

Après en avoir délibéré, décide :

**Article 1 :**

A compter du 15 mars le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes inscrit au budget communal est constitué par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandat locaux par l'article L.2123-23, fixée aux taux suivants :

Taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique :

Maire : 43 % de l'indice 1015.

Adjointes :16.5 % de l'indice 1015.

**Article 2 :**

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

Le Maire de la Commune de Saint Etienne de Crossey (2487 habitants, Monsieur GAUJOUR Jean François, percevra 43 % de l'indice 1015 (taux figurant à l'article L 2123-23 du CGCT) soit au 15/03/2008 : 1 600.74 €

Les Adjointes, Mesdames PEYLIN Ghislaine, RONDELET Isabelle, MONTEREMAL Marie Blanche, Messieurs TROUILLOUD Roger, BOIZARD Marc, percevront 16,50 % de l'indice 1015 (taux figurant à l'article L2123-24 du CGCT) soit au 15/03/2008 : 614,24 €

## LE BUDGET PRIMITIF 2008

Monsieur Roger TROUILLOU, Adjoint aux finances et aux associations sportives rappelle les dates événementielles, des documents budgétaires,  
Vote du Compte administratif le 03 mars 2008,  
Réunion de travail du nouveau conseil sur le projet de Budget Primitif 2008 le 31 Mars 2008  
Jeudi 04 Avril transmission de l'ensemble des documents explicatifs du Budget Primitif 2008 à l'ensemble des élus,  
Pour une présentation synthétique et dynamisée ce soir, suivi du vote.

Le budget primitif 2008 atteint la somme de 8,558 millions d'euros.  
Il convient de rappeler qu'il s'agit d'un budget prévisionnel,  
Qu'il est composé de deux sections, (fonctionnement et investissement)  
Qu'il reprend les résultats constatés au compte administratif 2007.

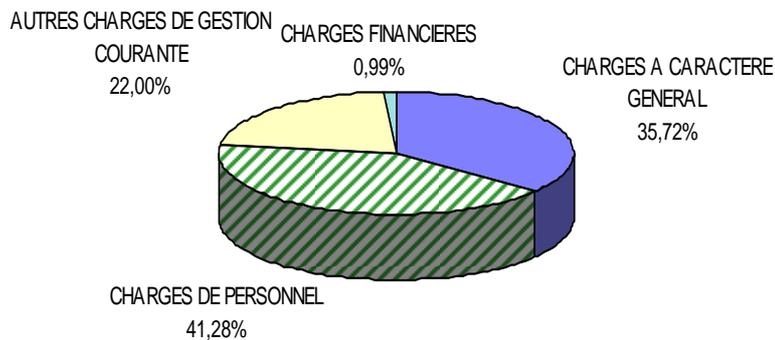
La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services, c'est à dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année.

**Elle s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 2 098 049 €** dont 1.584.363 € de dépenses réelles de fonctionnement.

B.P 2007	Articles	Dépenses de Fonctionnement	Variation %	B.P 2008
568 542,00	O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	-0,45	566 000,00
603 700,00	O12	CHARGES DE PERSONNEL	8,35	654 081,00
325 853,00	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6,96	348 527,00
4 550,00	66	CHARGES FINANCIERES	246,26	15 755,00
1 502 645,00		<b>Total dépenses réelles de Fonctionnement</b>	<b>5,44</b>	<b>1 584 363,00</b>
3 365,00	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		3 050,00
93 172,00	68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		102 940,00
10 942,00	O22	DEPENSES IMPREVUES		18 490,00
517 800,00	O23	Virement à la section d'investissement		389 206,00
2 127 924,00		<b>Total global des dépenses de Fonct.</b>	<b>-1,40</b>	<b>2 098 049,00</b>

- **Des charges de personnel pour 654 081 €**  
Il s'agit des rémunérations et charges du personnel communal.
- **Des charges à caractère général pour 566 000 €**  
Composées d'achats tels que des fournitures diverses (énergies, eau, petit matériel) des prestations et des services extérieurs (redevances, locations, primes d'assurance, rémunérations d'intermédiaires, honoraires, publications, missions, réceptions, frais postaux et de télécommunication ...). Ces charges sont nécessaires au bon fonctionnement des services.
- **Des charges de gestion courante pour 348 527 €**  
Ce sont les contingents et participations obligatoires, (SDISS, Aide Sociale, Parc Chartreuse, SISV, Sima de la Morge), les indemnités aux élus, les subventions aux associations dont la crèche de Crossey et celle de Coublevie dans le cadre du RAMI, ainsi que l'association AEJ qui a en charge le C.T.L et la Maison Pour Tous. S'agissant principalement de contingents, ce poste est difficilement compressible.
- **Des charges dites exceptionnelles pour 3050 €**  
Il s'agit d'une enveloppe pour des prix divers (prix pour rentrée en 6ème des élèves de CM2 30€ par élève, prix pour concours des maisons fleuries, une enveloppe pour des lots ou achat de médailles pour manifestations sportives, et d'une enveloppe pour des annulations de titres de recette
- **Des charges financières pour 15 755 €.**  
Il s'agit des intérêts de la dette, dont le prêt contracté fin 2007 pour la construction du gymnase intercommunal (900 000 € sur 6 ans).
- **102 940 € de dotations aux amortissements.**  
La commune pratique l'amortissement des biens meubles, afin de pourvoir à leur remplacement.
- **18 490 € de dépenses imprévues**  
Cette prévision permet de piocher dans ce poste en cas de besoin. Il convient dès lors de prendre une délibération de virements de crédits, pour affecter le montant nécessaire au poste qui en a besoin.
- **389 206 € d'autofinancement.**  
C'est l'autofinancement affecté à l'investissement. Il est calculé en faisant la différence entre les prévisions de recettes et de dépenses de la section de fonctionnement.

## Les dépenses réelles de Fonctionnement 2008



En face de ces dépenses figurent les **recettes de fonctionnement** suivantes :

Imputations	Les recettes réelles de Fonctionnement	B.P 2008
70	Produits des services du domaine	70 290,00
73	Impôts et Taxes	798 730,00
74	Dotations et Participations	1 081 770,00
75	Autres Recettes de Fonctionnement	116 709,00
76	Produits Financiers	26 350,00
6419+6459	Remboursement personnel salaire+charges	3 400,00
	<b>Total recettes réelles de Fonct.</b>	<b>2 097 249,00</b>
OO2	Excédent fonct. Reporté	0,00
77	Produits exceptionnels	800,00
79	Transfert de charges	0,00
	<b>TOTAUX</b>	<b>2 098 049,00</b>

Elles sont principalement constituées des dotations et participations et des impôts et Taxes :

- **Des Dotations et participations pour 1 081 770 €**

Il s'agit principalement des dotations versées par l'Etat, par la CAPV, les participations des communes voisines pour le CTL et la bibliothèque municipale.

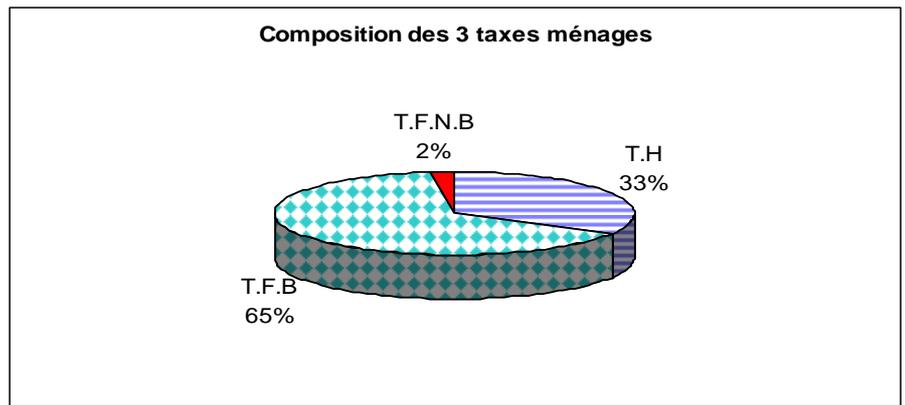
- **Des Impôts et Taxes pour 798 730 €**

Ils comprennent le produit des 3 taxes ménages, les taxes pour utilisation du domaine. Il convient de noter ici que le camping sera fermé en 2008 (pas de recette pour le camping, en revanche les droits de place du marché les recettes pour les taxes diverses, telles sur l'électricité et les droits de mutation sont inscrites au budget.

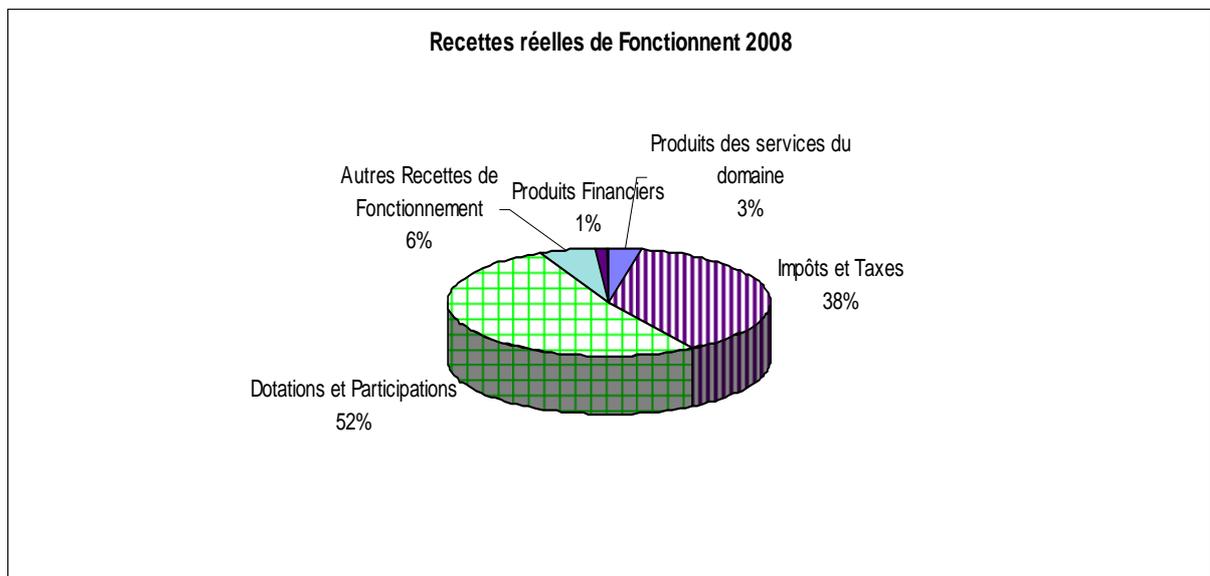
Il est proposé à l'assemblée de maintenir les taux communaux de 2007

Malgré un gel des taux communaux, le produit des 3 taxes progresse de 2,82%.

Les 3 Taxes ménages	Produits 07	Produits 2008	%
T.H	246 694,19	253 791,00	33,09
T.F.B	482 714,12	496 487,40	64,74
T.F.N.B	16 471,08	16 601,32	2,16
<b>Produits des 3 taxes ménages</b>	<b>745 879,39</b>	<b>766 879,72</b>	<b>100,00</b>



- **Des autres recettes pour 116 709 €**  
Composées principalement du parc locatif, (Logements, + salle des fêtes).
- **Des produits du service des domaines pour 70 290 €**  
Principalement composés de la vente des tickets de cantine et de garderie.
- **Des produits financiers pour 26 350 €.** Intérêts produits par les placements de trésorerie contractés dans l'attente de la réalisation du gymnase.
- **Des remboursements sur salaires pour 3 400 €**



**La section d'investissement s'équilibre** en recettes et dépenses à la somme de 6 460 000 €.

*Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui modifient la valeur du patrimoine de la commune.*

Les dépenses d'investissement	BP 2008
Etudes et Recherches	25 000,00
Licences	10 300,00
Achats de terrains et de bâtiments	733 344,50
Achats biens meubles divers	37 408,00
Plantations agencement de terrains	127 740,00
Gros travaux de Bâtiments	4 410 479,00
Réseaux Divers	874 262,00
Dépenses imprévues	57 546,50
Parts sociales	1 000,00
Capital de la dette	182 920,00
<b>Total dépenses d'équipement Brut</b>	<b>6 276 080,00</b>
Total dépenses réelles d'investissement *	<b>6 460 000,00</b>
<b>Soit des dépenses totales de</b>	<b>6 460 000,00</b>

### **Etudes et Recherches : 25 000 €**

Deux études sont programmées sur 2008, l'une pour la faisabilité d'un forage pour créer un puits artésien permettant l'arrosage des terrains de foot. La seconde pour lancer une étude pour l'ex maison "Fagot".

Plantations, agencement et aménagements de terrains : 127 740 €.

Sont prévus dans ce poste : la création des terrains multisports (basket handball) qui bien que réalisée fin 2007 a fait l'objet d'un paiement début 2008, la réfection du sol et du mur d'entraînement du tennis, la remise à neuf du muret maintenant la terrasse du bâtiment « Médicure », côté parking de l'église.

Une enveloppe est également inscrite pour la fourniture et la pose de jeux d'enfants ou autre dans le parc de la mairie ainsi que sur les espaces extérieurs du complexe sportif côté nouveaux terrains multisports.

### **Acquisitions : 781 052,50 €.**

La commune s'est portée acquéreur de trois surfaces commerciales au rez-de-chaussée du bâtiment en construction dans le centre Bourg, "les terrasses de Crossey", d'autre part une enveloppe est inscrite au budget pour des acquisitions foncières de bâtiments situées dans le centre bourg.

Comme chaque année un volume est budgétisé afin de remplacer ou de compléter les équipements informatiques, mobiliers ou autres des différents services communaux, administratifs, scolaires, bibliothèque, cantine et garderie, services techniques, associations .....

Il s'agit principalement de renouvellement de matériel informatique et d'électroménager, mais également de complément d'équipements.

### **Constructions, Gros travaux de bâtiments : 4 410 479 €**

La construction du gymnase qui s'intègre dans l'opération du complexe sportif a débuté en 2007. Des situations de travaux ont fait l'objet de mandatements sur le budget 2007, mais le gros de l'opération reste à être payé sur 2008 ce sont près de 3 826 000€ de factures et d'honoraires qui restent à payer sur les marchés signés avec les entreprises et le cabinet architectural). Fin de chantier prévue en juillet 2008.

Une importante somme est inscrite au BP pour la construction du bâtiment annexe au complexe sportif. Ce bâtiment sera édifié sur l'emplacement actuel du local foot/camping coût estimatif 682 265 €.

Une enveloppe de 50 000 est inscrite pour les édifices culturels. Il s'agit de la réfection des vitraux de l'église du bourg.

Les travaux de réfection de la toiture du bâtiment « médicure » réalisés fin 2007 ont été facturés début 2008.

Près de 36424 € sont inscrits pour les aménagements des abords du nouveau restaurant scolaire, sa liaison par coursive avec la garderie scolaire et l'agrandissement du local boules.

**Les réseaux : 874 262 €.**

Voirie :

Chaque année une enveloppe importante est réservée à l'amélioration de la Voirie Communale, ainsi qu'aux aménagements de sécurités . Aussi une enveloppe est prévue pour la scarification de routes communales et leur revêtement, mais aussi pour les aménagements de la rue du Magnin ainsi que l'étude pour les aménagements de la rue des Tilleuls. Une enveloppe relative aux dernières situations de travaux du giratoire de la RD 49 et du parking du foyer municipal et de la poste, a été reconduite en restes à réaliser.

Réseaux cablés :

Le programme d'électrification rurale concernant les hameaux de l'Etang Dauphin et du Garcin ont pris du retard ils s'exécuteront sur 2008. Une enveloppe pour le programme ER 2008 est également inscrite au BP.

**Le capital de la dette : 182 920 €**

Il s'agit du remboursement en capital de la dette (25 905 €) + (156 700 €) de simulation de remboursement pour le déblocage par appels de fonds de l'emprunt contracté fin 2007 pour la construction du gymnase. Ces déblocages se feront avec départ d'amortissement 2 mois après la date de déblocage des fonds.

**Parts Sociales : 1 000 €**

Lors de la contraction du prêt pour le gymnase intercommunal la commune s'est engagée à prendre des parts sociales auprès de la C.E à hauteur de 1 000 €

**Des dépenses imprévues pour 57 546,50 €.**

Il s'agit d'une enveloppe qui permet en cours d'année de financer des dépenses qui n'auraient pas été prévues au Budget. Il conviendra au conseil municipal de modifier le Budget par le biais de délibérations modificatives de crédits, qui doivent respecter l'équilibre budgétaire entre les deux sections (Recettes = Dépenses).

**Ces dépenses peuvent être classées tout article confondu, par opération et service comme suit :**

	Montants	Part %
Complexe sportif donc gymnase intercommunal	3 247 714,50	50,27%
Foncier du centre bourg	1 213 850,00	18,79%
Réseaux + panneaux routiers et mobiliers urbain	888 952,00	13,76%
Bâtiment annexe au complexe sportif	689 265,00	10,67%
Mairie Associations bibliothèque municipale	47 568,00	0,74%
Scolaire	8 565,00	0,13%
Restaurant scolaire	20 000,00	0,31%
Cultuel	50 000,00	0,77%
Services Techniques	18 769,00	0,29%
Divers	33 850,00	0,52%
Dépenses imprévues	57 546,50	0,89%
Dette + parts sociales	183 920,00	2,85%
<b>TOTAL</b>	<b>6 460 000,00</b>	<b>100,00%</b>

- **3 247 714 €** soit près de 50 % des dépenses réelles d'investissement, concernent le chantier du Complexe sportif.

Il s'agit principalement des honoraires architecturaux, de la mission de pilotage de chantier, de coordination et autres, de la construction du gymnase et des équipements sportifs, de la création du plateau multisports (basket/handball) dont les travaux ont été payé début 2008, d'une étude pour le forage d'un point d'eau, de l'aménagement d'une aire de jeux jouxtant la plateau multisports.

La fin du chantier est programmée pour fin juillet 2008, il devrait ouvrir ses portes dès la prochaine saison sportive, en septembre 2008.

- Pour ce qui est du dossier **d'aménagement architectural du centre bourg** ce sont près de **1 213 850 €** de budgétisés sur 2008 soit un peu plus de 18% des dépenses d'investissement. La commune s'est portée acquéreur des trois surfaces commerciales du bâtiment en cours de construction dans le centre bourg, "les terrasses de Crossey". Ces locaux seront livrés hors air hors d'eau, il conviendra donc de les terminer. D'autre part la municipalité souhaite acquérir d'autres immeubles stratégiques à la politique d'aménagement du centre bourg. Lancer une étude pour le devenir de l'ancienne maison "fagot".
  - **888 952 €** c'est l'enveloppe allouée aux réseaux routiers et cablés. Il s'agit comme chaque année d'importants travaux sur la voirie communale, règlement des dernières situations du giratoire avec parking sur la RD 49 à son intersection avec le route de St Nicolas, des travaux d'électrification rurale aux hameaux de " l'Etang Dauphin" du " Garcin" et de "Tolvon". Des travaux d'aménagement de la Rue du Magnin.
  - **689 265 €** pour la construction d'un bâtiment annexe au complexe sportif, sur l'emplacement actuel du local foot/camping.
  - **178 252 €** concernent les investissements nécessaires au bon fonctionnement des services administratifs, scolaires, périscolaires, techniques, associatifs et autres. Il s'agit de remplacement ou de complément de matériels ainsi que des travaux d'amélioration des bâtiments. Dont 50 000 € pour les vitraux de l'église du Bourg. En effet, la commune est tenue de maintenir en l'état les édifices culturels, cette enveloppe de 50 000 € servira à restaurer ou à remplacer les vitraux de l'église du Bourg.
  - **57 546 €** Sont inscrits au Budget en dépenses imprévues. Cette somme permet une élasticité pour le financement de projets non ficelés à ce jour.
- A ces dépenses d'équipement brut il faut ajouter les dépenses suivantes :
- **182 605 €** pour le capital de la dette, dont le départ en amortissement du prêt contracté fin décembre 2007 pour la construction du gymnase intercommunal
  - **.315 €** de remboursement de cautions, en cas de départ de locataire.
  - **1000 €** de parts sociales qui seront souscrites auprès de la Caisse d'Epargne dans le cadre du prêt contracté pour le gymnase.

Face à ces dépenses d'équipement brut, la commune bénéficie des **ressources d'investissement** suivantes :

Articles	Libellés des recettes d'investissement	Montants
1323	Subventions	910 421,00
10222	F.C.T.V.A	70 000,00
10223	T.L.E	51 620,13
16412	Emprunts en Francs	2 535 000,00
1068	Excédent Fonctionnement capitalisé	753 723,78
	<b>Sous total recettes Réelles d'investissement</b>	<b>4 320 764,91</b>
192	Différence sur réalisation d'immobilisation	0,00
281	Amortissements	102 940,00
O21	Virement de la section de Fonctionnement	389 206,00
OO1	Excédent d'investissement reporté	1 647 089,09
	<b>Total des recettes totales d'investissement</b>	<b>6 460 000,00</b>

**Les Subventions : 910 421 €**

Il s'agit des subventions allouées à la commune par le Conseil Général, l'Etat (DGE), ainsi que la Communauté de Communes du Pays Voironnais, pour des travaux d'investissement.

Les subventions sont calculées sur le montant hors taxes des travaux éligibles et inscrits en dépenses d'investissement.

Le taux de subvention varie de 20 à 30 % selon le type d'investissement éligible, 20 % pour le Complexe Sportif, 30 % pour la réalisation d'une réserve foncière dans le cadre de l'aménagement du centre village, avec plan de circulation.

Dont voici leur répartition par poste :

<b>Opérations</b>	<b>Subventions</b>
Complexe sportif avec Gymnase	701 669,00
Réseaux	112 212,00
Réserve Foncière	72 000,00
Bâtiments	12 040,00
Vitraux	12 500,00

**Dotations :**

70 000 € Pour le F.C.T.V.A : Il s'agit du remboursement d'une partie de la TVA payée sur les investissements réalisés deux ans plus tôt et éligibles au FCTVA

51 620 € de T.L.E : Il s'agit de la Taxe Locale d'Équipement pour permis de construire ou bien réhabilitation de maisons.

**2 535 000 € d'emprunts dont 900 000 € d'emprunt** contracté fin 2007 pour la construction du gymnase l'enveloppe restante

(1 635 000) correspondant à un emprunt d'équilibre budgétaire.

Cette enveloppe ne sera contractée qu'en cas de besoin.

Ces recettes réelles d'investissement ne suffiraient pas à alimenter les ressources de cette section. C'est pourquoi une partie des Recettes de la section de Fonctionnement finance les investissements.

**753 723,78 € de résultat de fonctionnement** constaté au 31 décembre 2007.

Soit 100% du résultat affecté à la section d'investissement. C'est l'autofinancement. Il s'agit de l'épargne nette constatée lors de la gestion n-1, dont l'intégralité est affectée à la section d'investissement. (Compte de recette 1068) soit 753 723,78 € ce qui représente 100 % du résultat de fonctionnement constaté lors du C.A 2007.

**389 206 € d'autofinancement 2008 :**

Il s'agit de l'autofinancement dégagé à ce jour entre les recettes et les dépenses de fonctionnement inscrites au BP 2008.

**1 647 089,09 € d'excédent d'investissement reporté:**

Il s'agit du résultat d'investissement constaté au 31 décembre de l'année n-1 (exercice 2007).

**102 940 € de dotation aux amortissements.**

Après discussion et délibération le projet de budget primitif présenté à l'assemblée est voté à l'unanimité.

**Vote : 19 voix pour.**

**Vote des subventions inscrites au budget primitif 2008**

**Délibération N° 40 /2008**

Roger TROUILLOUD, adjoint aux finances rappelle que ces subventions ont fait l'objet d'un travail sur questionnaire complété par les bureaux des associations. Que les montants alloués sont détaillés dans la section de fonctionnement du budget primitif.

Après délibération, le Conseil Municipal par 12voix pour, et 07 abstentions, (L' élu (es) de membre d'un bureau d'association s'étant abstenu(es)) a adopté le tableau des subventions allouées aux associations. Le détail de ces subventions étant intégralement repris dans le budget primitif 2008, transmis en Préfecture de l'Isère.

**Convention établissant les modalités de subvention pour la crèche**

**Délibération N° 41 /2008**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la convention établissant les modalités de versement de la subvention allouée à l'association Crèche Halte Garderie « Les Zébulons » pour l'année 2008.

Après avoir entendu et délibéré :

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer cette convention.

**Vote des taux communaux**

**Délibération N° 42 /2008**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas augmenter la pression fiscale, en maintenant les taux communaux comme suit :

- Taxe d'habitation 8,65 %
- Taxe du Foncier Bâti 20,94 %
- Taxe du Foncier Non Bâti 45,86 %

Après avoir entendu et délibéré sur le projet du budget primitif 2008, présentée à l'assemblée:  
Le Conseil Municipal à l'unanimité fixe les taux mentionnés ci-dessus.

**COMMISSIONS**

Urbanisme

Madame RONDELET. Adjoint à l'Urbanisme précise qu'un groupe d'élus s'est formé pour l'instruction des permis d'urbanismes divers. La prochaine étape consistera a la mise en place d'un groupe de travail élargi aux non élus, pour l'élaboration du PLU.

Travaux :

Monsieur BOIZARD Adjoint aux Travaux informe le Conseil sur le fonctionnement de la commission travaux divisée en plusieurs postes.

M. Rougemont a en charge l'entretien du patrimoine, M. Perrin les espaces sportifs, M. Roudet le suivi informatique et le suivi des alarmes des différents bâtiments, Mme Marrant le fleurissement de la commune.

Monsieur BOIZARD fait état des travaux en cours : le gymnase dont une réunion de chantier a lieu chaque vendredi matin, le démarrage des logements sociaux « Pluralis », les travaux d'électrification rurale au Garcin. Il rappelle que divers Appels d'Offres et MAPA seront à lancés dès que possible.

Le Centre de secours fera l'objet d'une cession gratuite auprès du SDISS courant 2008. Des travaux d'agrandissements seront réalisés par le SDISS.

Une réflexion doit être rapidement menée pour la mise à disposition du broyeur de végétaux.

Vie du village :

Mme Marie-Blanche MONTEREMAL adjointe à cette commission est entourée des élus suivants :  
Mme Myriam Marrant responsable de la bibliothèque municipale et du fleurissement,  
Mr Jean-François Miralles pour les spectacles et la programmation culturelle,  
Mme Véronique Coatreneec et Mr Jean-François Miralles feront le lien avec les associations AEJ et la MPT « pôle enfance jeunesse »  
Mme Marie Blanche Montéréal sera en charge du bulletin municipal « les échos de Crossey » A ce sujet il convient de préciser qu'il convient dès à présent d'envoyer les articles pour le 10 de chaque mois sur l'adresse email suivante : [echos@crossey.org](mailto:echos@crossey.org). Prochaine réunion le 06 Mai.  
Une réflexion est en cours, sur le parc copieur mairie et école primaire. Démonstrations de matériels, détermination des besoins ...

Solidarité inter-génération :

La commission se réunira tous les 2<sup>ème</sup> mardis de chaque mois, une fois pour le scolaire, une fois pour le CCAS. La prochaine réunion scolaire se fera sur place aux écoles avec visites des locaux.  
Mme Peylin informe l'assemblée sur les travaux de peinture qui seront entrepris à l'école maternelle. Il s'agit de terminer la réfection du hall de l'école. Ces travaux se feront pendant les vacances d'avril.

CAPV : Monsieur le Maire précise que l'élection du futur président aura lieu le 11 avril 2008.

Mr le Maire clôt la séance à 23 h 15.  
Prochaine réunion de travail le 31 avril, prochain Conseil Municipal le 05 mai 2008.

**Affiche-le 14 avril 2008 à 9h00**